

Racine accompagne les actionnaires majoritaires du Groupe Malherbe dans le cadre de la cession à Géodis

Paris, le 7 avril 2026 – Racine aux côtés des actionnaires majoritaires du Groupe Malherbe dans le cadre de la cession à Géodis

Racine a accompagné les actionnaires majoritaires du Groupe Malherbe dans le cadre de l'acquisition de celui-ci par Géodis, l'opération ayant été réalisée après l'obtention des autorisations réglementaires requises.

Racine avait accompagné le Groupe Malherbe dans le cadre de multiples opérations de croissance externe ces dernières années tant en France qu'à l'international (Normatrans en 2022, Groupe Etoile Routière en 2023 et TLW en 2024).

Malherbe s'est imposé comme un spécialiste reconnu du transport routier de marchandises en lots complets, avec une forte présence dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution. Géodis indique que cette opération stratégique lui permet de renforcer significativement son maillage territorial et d'accroître sa capacité à accompagner ses clients sur l'ensemble du territoire français.

Géodis, filiale de la SNCF, est l'un des leaders mondiaux du transport et de la logistique. Elle intervient comme commissionnaire de transport, acteur de la logistique contractuelle et transporteur routier. Fort de près de 49 720 salariés actifs dans près de 166 pays, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 11,3 milliards d'euros en 2024.

Racine a conseillé les actionnaires majoritaires du Groupe Malherbe avec une équipe composée de :

- Maud Bakouche, associée, accompagnée de Léopoldine Mauvais, Polina Loyko et Thibault de Dieuleveult, avocats, sur les aspects corporate ;
- Sylvain Bergès, associé, accompagné de Rémi Bourdin, avocat, sur les aspects réglementaires et de droit du transport ;
- Quentin Cournot, associé, accompagné de Lauriane Delisle, Romain Taugourdeau et Georges Lebauvy, avocats, sur les aspects fiscaux ;
- Guillaume Thuleau, associé, accompagné de Noa Wolff, avocate, sur les aspects de droit social ;
- Guillaume Fabre, associé, accompagné d'Emilia Staneva, sur les aspects de droit de la concurrence ;
- Sophie Pasquesoone, associée, accompagnée de Claire Burlin et de Lucie Bonnet, avocates, sur les contrats commerciaux ;
- Barna Evva, associé, accompagné de Hind Mahsas, avocate, sur les aspects de financement ;
- Philippe Johnston, associé, accompagné d'Ophélie Vo, avocate, sur les aspects de droit immobilier ;
- Thibault Guillemin, associé, accompagné d'Anouk Brejon, avocate, sur les aspects de *compliance*.

Willkie Farr & Gallagher a conseillé Géodis avec une équipe composée de Fabrice Veverka, associé, Charles Fillon, counsel et Faustine Mazza, avocate, sur les aspects corporate.

Claris Avocats a conseillé les actionnaires minoritaires avec une équipe composée de Manfred Noé, associé, et Antoine Gergoy, avocat.

Edmond de Rothschild a conseillé le groupe Malherbe sur les aspects financiers avec une équipe composée de Julien Donarier, Chaimae Merouan, Duncan Maguerez et Charles d'Arras.

CACIB a conseillé Géodis sur les aspects financiers.

A propos de Racine

Racine est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant qui conjugue excellence juridique et pragmatisme stratégique. Depuis plus de 40 ans, ses 270 avocats – dont 76 associés – accompagnent entreprises et dirigeants dans leurs enjeux les plus complexes, en conseil comme en contentieux. Le contentieux fait partie de l'ADN du cabinet et représente 50 % de son activité, ce qui lui confère une expertise unique dans la gestion des litiges stratégiques. Présent en France et à Bruxelles, Racine couvre l'ensemble des disciplines du droit des affaires, avec des expertises phares en corporate/M&A, private equity, droit social, fiscalité, finance, immobilier, IP/IT, concurrence et restructuring.

Contact presse

Gabrielle Pelet

gabrielle.pelet@vae-solis.com

+33 6 29 94 59 87